



FICHE DE POSTE 2023

Intitulé du poste	TECHNICIEN EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT
Condition d'accès au poste	Recrutement par voie statutaire (cadre d'emplois de technicien territorial, catégorie B)

IDENTITE DE L'AGENT

Nom, Prénom	
Statut, cadre d'emplois, Catégorie, grade	Titulaire ou Contractuel, BAC + 2 minimum (BTS ou DUT) à + 3 en métiers de l'eau et de l'assainissement

PRESENTATION DU SERVICE D'AFFECTATION

Mission principale du service	SAT : Aménagement du territoire
Positionnement du poste	Placé sous l'autorité du DGA Aménagement Durable du Territoire et du responsable du futur service eau / assainissement

MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

Mission principale, Raison d'être ou finalité du poste	La mission sera fortement orientée vers un accompagnement des communes dans la mise en œuvre de leur contrat de progrès rédigé dans le cadre du plan Eau Dom (période de 2021-2025), à savoir, d'une part par le suivi des gros projets communaux en cours et d'autre part, par la planification et l'encadrement des projets de travaux des communes les plus urgents, s'appuyant sur les schémas directeurs en cours. Des prestations de sensibilisation sur la thématique de l'eau potable et de l'assainissement seront également réalisées auprès de la population. Au vu de l'hétérogénéité entre les 8 communes de la CCOG, l'objectif final est de préparer le transfert de compétences
Mission et activités du poste	En appui du responsable du service eau/assainissement en cours de structuration, Etre l'interlocuteur privilégié du territoire en matière d'eau et d'assainissement et assurer, l'interface entre la commune et les structures du territoire Accompagner les communes et participer à la gestion et au suivi (aspects techniques, administratifs et financiers) des diverses opérations des services eau potable et assainissement Réaliser des prestations de sensibilisation auprès des usagers (facture d'eau etc..) et de la population (sensibilisations diverses) sur les thématiques eau/assainissement. Accompagner les communes dans la rédaction, passation et suivi des marchés (maîtrise d'œuvre, prestations intellectuelles, travaux).
Conditions de travail	Temps de travail hebdomadaire : 35h Horaires : <ul style="list-style-type: none">• Lundi et Jeudi : 7h30 – 13h et 14h à 17h15• Mardi, Mercredi, Jeudi : 7h30 à 14h00• Déplacements fréquents sur les communes du territoire Lieu de travail : siège de la CCOG à Mana ou annexe de la CCOG à Saint Laurent du Maroni Moyens matériels à disposition

	<ul style="list-style-type: none"> • Ordinateur • Téléphone mobile et fixe • Imprimante, télécopieur • Fournitures de bureau • Véhicule de service
--	---

COMPETENCES REQUISES SUR LE POSTE

Profil du poste	<p>Les « savoirs » (diplôme, formation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De formation supérieure : Bac + 2 minimum en environnement, eau, assainissement; • Débutant accepté ; • Connaissance du territoire.
	<p>Les « savoir-faire » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissances techniques et réglementaires en eau potable, en assainissement collectif et non collectif des eaux usées • Maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Power Point...) • Savoir rédiger des rapports, courriers, note d'information, supports didactiques de communication • Autonomie dans la gestion de son planning d'intervention terrain et son temps bureau • Sens de l'organisation • Connaissance logiciel SIG souhaitée et/ou de gestion de l'ANC appréciée • Permis B exigé
	<p>Les « savoirs-être » :</p> <p>Vous faites preuve : de sens du service public ; de rigueur, de capacités d'organisation et de communication, d'une disponibilité et capacité à travailler sur un large territoire ; de capacités relationnelles et de travail en équipe ; d'autonomie et de capacité d'adaptation, de qualités rédactionnelles, d'analyse et d'initiative ; Il veille à travailler, sous la tutelle de la chargée de mission principale, en étroite relation avec les autres cadres et agents de la Communauté et en étroite collaboration avec les élus et les responsables des services communaux (ou futurs agents de la Communauté).</p>

Date et signature de l'agent :	Date et signature du supérieur hiérarchique direct :
---------------------------------------	---

L'autorité territoriale dispose au pouvoir hiérarchique qui lui permet de préciser seule en fonction des besoins et de l'intérêt du service, de modifier le volume des missions et l'affectation des agents. Ces changements s'effectuent dans le respect des missions du cadres d'emploi de l'agent, des lois et règlement qui coordonnent le statut des fonctionnaires et agents public